

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-09-24-005

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	C. DEBARREIX-PAGE
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	Arrivé à 21h03
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	A	G. BARRIQUAND
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	P. BELAIR
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Claude PERON

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

**Objet** : URBANISME - Convention de servitude dans le cadre de la construction du réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain – Chemin du Casard

**Rapporteur** : Franck GENILLON, Conseiller municipal et Maire délégué de Cordieux

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), compétent en matière de communication électronique,

**Vu** le projet de convention de servitude annexé, concernant la parcelle cadastrée A329, sise 84 chemin du Casard à Montluel, propriété de la commune,

**Vu** que cette convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières de la servitude, que consent le propriétaire au SIEA, pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dans le cadre du déploiement du réseau Li@in,

A ce titre, le SIEA utilisera des supports et fourreaux existants ou à créer et dans certains cas de fugure un déploiement en façade.

**Considérant** que la servitude est consentie à titre gratuit, sans indemnité pour la commune,

**Considérant** que le propriétaire conserve la libre disposition du terrain en dehors des ouvrages implantés,

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250924-2025-09-24-005-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver la convention de servitude, annexée à la présente délibération, avec le SIEA relative à l'implantation d'infrastructures de fibre optique sur la parcelle A329, 84 chemin du Casard,
- De dire que les frais liés qui pourraient être causés à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages seront à la charge du Syndicat ou de ses entrepreneurs dans le cas où ils sont causés par la construction de l'ouvrage,
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250924-2025-09-24-005-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2025